ZEYEN BAUMANN

Commune de Lorentzweiler

PAG SD - HE 03 à Helmdange

échelle 1:2.500 septembre 2024

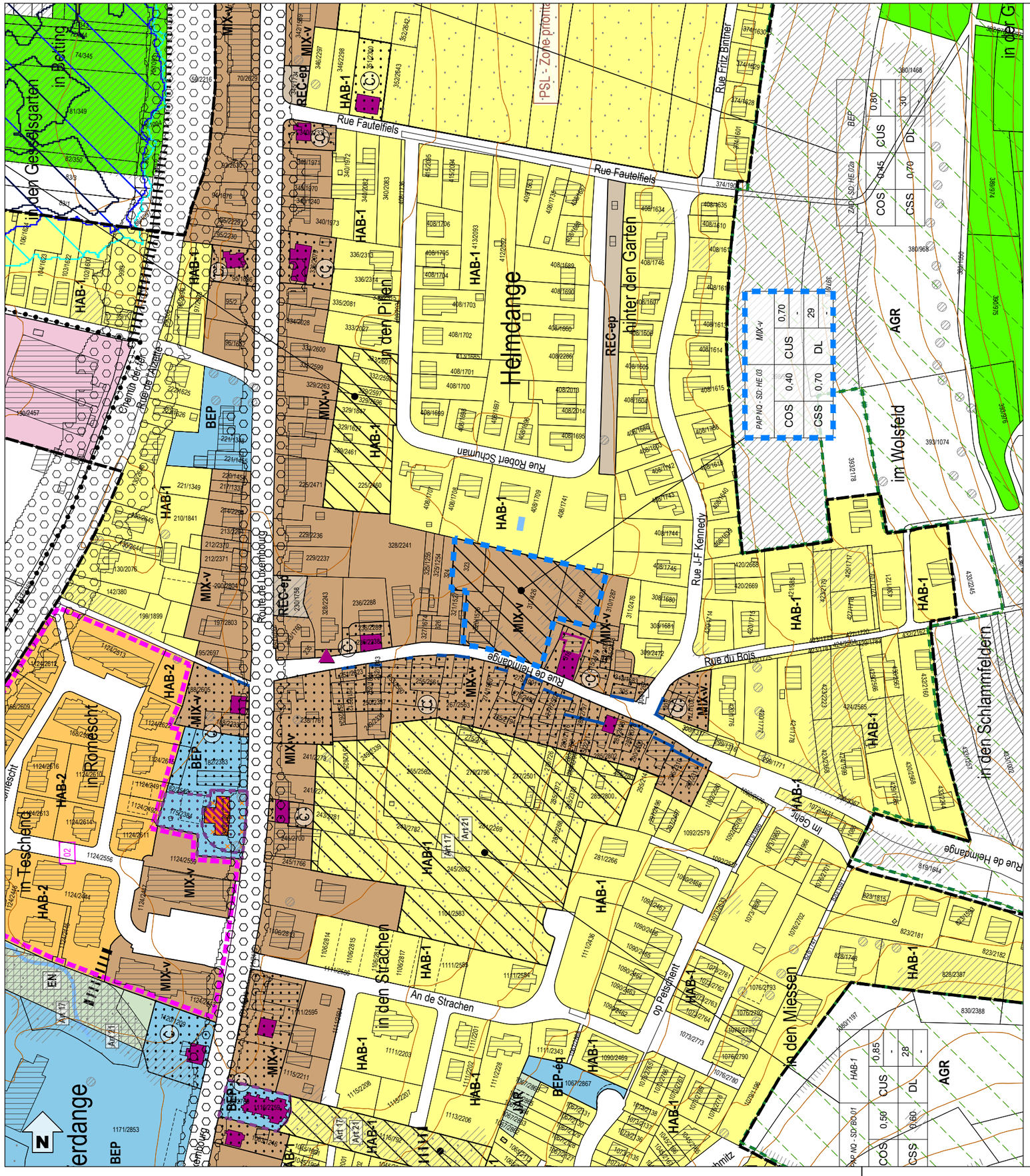

Légende: PAG

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- **HAB-1** Zone d'habitation 1
- **HAB-2** Zone d'habitation 2
- **MIX-v** Zone mixte villageoise
- **BEP** Zone de bâtiments et d'équipements publics
- **BEP-éq** Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements
- **ECO-c1-A** Zone d'activités économiques communale type 1 - Artisanales
- **ECO-c1-A-St** Zone d'activités économiques communale type 1 - Artisanales - Station-service
- **REC-ep** Zone de sport et de loisir - espace public
- **REC-hô** Zone de sport et de loisir - hôtel
- **REC-ca** Zone de sport et de loisir - camping
- **SPEC-sc** Zone spéciale d'activités économiques de service et de commerce
- **GARE** Zone de gares ferroviaires et routières
- **JAR** Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD		Dénomination du nouveau quartier	
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- **AGR** Zone agricole
- **FOR** Zone forestière (3)
- **PARC** Zone de parc public
- **VERD** Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - IP-ab Servitude "urbanisation - anti bruit"
  - IP-j Servitude "urbanisation - intégration jardin"
  - EN Servitude "urbanisation - élément naturel"
  - CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
  - EL Servitude "urbanisation - entrée de localité"
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteur et élément protégés d'intérêt communal - "environnement construit - C"
  - Construction à conserver (4)
  - Gabarit d'une construction existante à préserver (4)
  - Alignement d'une construction existante à préserver (4)
  - Mur à conserver (4)
  - Petit patrimoine à conserver (4)
- Secteur et élément protégés d'intérêt communal - "environnement naturel et paysage - N"
- Zone de bruit ≥ 70dBA (5)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - **Plans directeurs sectoriels - PDS** (15)
    - PDS Paysages (PSL): - Zone prioritaire d'habitation
    - PDS Paysages (PSP): - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Coupure verte (CV)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - en procédure réglementaire et/ou à déclarer (6)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (7)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ10 (8)
  - Zone inondable - HQ100 (8)
  - Zone inondable - HQ extrême (8)
  - Zone de protection d'eau potable (procédure publique en cours) (9)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (13)
  - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (13)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotope protégé (relevé non exhaustif) (10)
- Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (11)
- Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (relevé non exhaustif (11)
- Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (12)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus (12)